



## DENTISTES SOLIDAIRES ET INDEPENDANTS

14, rue Vavin  
75006 PARIS  
Tél. : 09 75 24 99 24  
Email : [dsi.dentiste@free.fr](mailto:dsi.dentiste@free.fr)  
Site : [www.syndicatdentaire.fr](http://www.syndicatdentaire.fr)  
Blog : [veritesdentaires.fr](http://veritesdentaires.fr)

Monsieur le Directeur de la Caisse nationale  
d'assurance maladie des travailleurs salariés  
50 avenue du Professeur André Lemierre  
75986 PARIS CEDEX 20

PARIS, le vendredi 29 janvier 2010

R.A.R.

Objet : Non-respect des stipulations de la Charte

Monsieur le Directeur,

Vous avez pris le soin d'établir une Charte du praticien contrôlé dont les stipulations sont logiquement opposables à tous ceux qui travaillent au contrôle médical. Vous avez énoncé des principes « *d'objectivité, de neutralité et d'impartialité* » sans oublier « *la transparence des contrôles, le respect des personnes, les droits de la défense et le respect du contradictoire* ».

J'ai l'occasion de constater que ces principes ne sont pas respectés.

Ainsi, à titre d'exemple, je réclame, lorsque j'assiste un praticien qui subit un contrôle d'activité au service médical : « *les motifs et les causes du contrôle que vous opérez, l'explication sur le choix du praticien, le résultat de toutes les informations recueillies par vos ordinateurs (SIAM) et par les documents papiers et enfin toutes les notes et informations déjà en votre possession. Je vous demande aussi comment c'est fait le choix des patients contrôlés, quel est le but de votre convocation des patients choisis et quels sont les interrogations qui vous ont paru suffisamment suspectes pour que ces patients soient sélectionnés. Si des radiographies ont été prises, je vous remercie de nous le dire et de nous en adresser un tirage* ». Cette demande résulte du respect du principe du contradictoire ainsi que des règles d'impartialité et de neutralité.

Dans la région Rhône-Alpes ou dans l'Île-de-France, les contrôleurs que vous dirigez ne respectent en rien les stipulations contenues dans votre engagement et ne répondent jamais favorablement à mes demandes.

Je vous remercie de me faire savoir si le contenu de la Charte doit rester virtuel ou s'il s'impose à tous les membres du service du contrôle médical. Je vous remercie de m'indiquer quelles sont les mesures que vous comptez prendre en cas de violation notoire d'une des règles établies par vos soins notamment celle portant sur le contradictoire.

Dans l'attente de votre réponse que je ne manquerais pas de diffuser, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Philippe Rudyard BESSIS  
Président de DSI